

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 28 mars 2024**

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 13
Votants : 15

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice COEURJOLLY, premier adjoint.

Etaient présents : Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Véronique BENEZECH, Michel ESCOFFIER, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Pierre NEVEUX, Séverine LIETSCH, Philippe COMBET, Florian WARGNIER, Geoffroy GOIRAND

Pouvoirs : Eric BOUVARD a donné pouvoir à Martine AZIZ-GUILLEMOT, Mathilde ETIEVANT a donné pouvoir à Nicole PICHAT

Absents excusés : Rémy CRETIN, Christine BOUVIER, Frédéric SEGUY, Coralie PERSIANI, Guylène SELIN, Adeline ANCENAY, Cédric GEOFFRAY, Gilbert SUCHET,

Secrétaire : Martine AZIZ-GUILLEMOT

Date d'envoi de la convocation : 15/03/2024

Délibération n° 2024-14 Approbation du compte administratif 2023

Vu le Code Général des Collectivités locales et notamment ses article L1612-12 à L1612-14 et L2121-31,

Vu l'instruction M57 applicable au budget principal,

Vu la délibération n° 2023-15 en date du 30 mars 2023 portant approbation du budget primitif principal 2023,

Vu les délibérations n° 2023-41 du 25 mai 2023, n° 2023-65 du 14 septembre 2023 et n°2023-84 du 30 novembre 2023, portant décisions modificatives,

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2024

Application agréée E-legalite.com

70_DE-069-216902841-20240328-D202414-BF

Après avoir adopté le compte de gestion ainsi que les exécutions budgétaires de l'exercice considéré qui s'établissent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes			
Recettes réalisées	2 548 276,22 €	3 202 470,67 €	5 750 746,89 €
Dépenses			
Dépenses réalisées	1 164 912,33 €	2 216 220,31 €	3 381 132,64 €
Clôture			
Solde d'exécution 2023	1 383 363,89 €	986 250,36 €	2 369 614,25 €
Résultat reporté 2022	452 877,48 €	100 000,00 €	552 877,48 €
Résultats de clôture 2023	1 836 241,37 €	1 086 250,36 €	2 922 491,73 €
Restes à réaliser			
Dépenses	1 990 851,00 €		
Recettes	608 130,00 €		
Résultat cumulé de clôture	453 520,37 €	1 086 250,36 €	1 539 770,73 €

Le Conseil Municipal, en dehors de la présence de Monsieur le Maire Gilbert SUCHET et sous la Présidence de Patrice COEURJOLLY, premier adjoint, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Approuve le compte administratif 2023 du budget principal présenté

A Montanay, le 2 avril 2024

La secrétaire de séance, Martine AZIZ-GUILLEMOT	Le Premier Adjoint, Patrice COEURJOLLY
	
	

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr Mise en ligne le : 4/04/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2024

Application agréée E.legalite.com

70_DE-069-216902841-2024 0328-D202414-BF

Le présent document est établi en application de l'article L 2313-1 du code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « *Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* »

Il est disponible sur le portail internet de la Collectivité <https://www.commune-montanay.fr/>

Le **compte administratif** retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées dans l'année 2023 et est établi en fin d'exercice par le Maire, ordonnateur.

A la différence du budget, acte prévisionnel, qui doit être équilibré en dépenses en recettes pour chacune des sections (investissement et fonctionnement), le compte administratif permet de constater la différence entre les dépenses et les recettes et de dégager les résultats de l'exercice. Le résultat doit être concordant avec les écritures du Comptable Public détaillées dans son Compte de Gestion.

SOMMAIRE :

1- ELEMENTS DE CONTEXTE	2
2- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2
3- LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8
4- EVOLUTION DE L'EPARGNE BRUTE ET DE L'EPARGNE NETTE	10
5- ETAT DE LA DETTE ET ENDETTEMENT DE LA COMMUNE	10
6 – EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE AU 31/12/2023	12
7- SYNTHESE DES RESULTATS 2023	12
8- RATIOS COMPARATIFS	13

1- Eléments de contexte

Le budget 2023 a été adopté le 30 mars 2023 pour un montant de **5 976 351.21 €** dans un contexte marqué par un ralentissement de l'économie, une inflation très importante et un cout de l'énergie élevé.

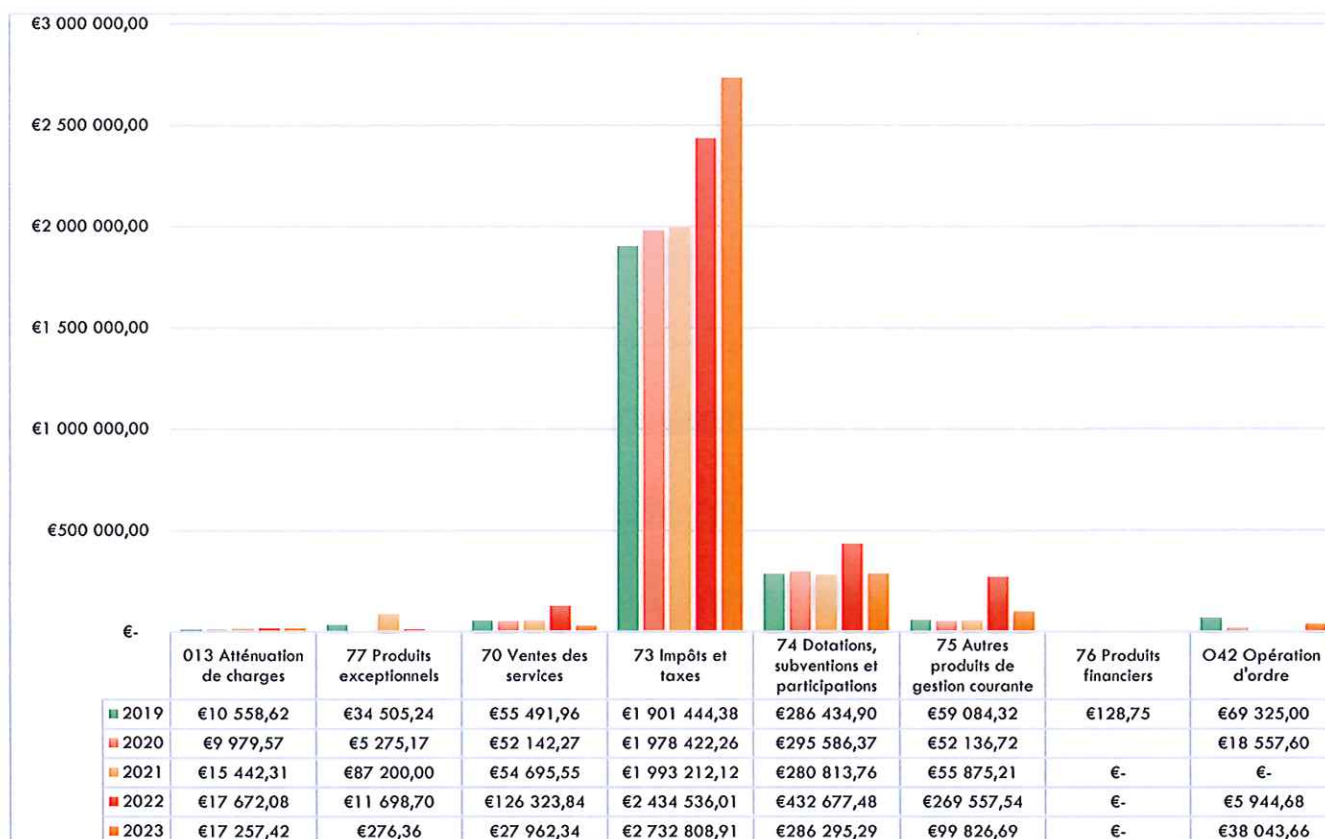
Le budget primitif 2023 a fait l'objet de trois décisions modificatives et une décision de virement de crédits :

- Le **26 mai 2023 +85 710 €** (ajustements budgétaires suite notamment aux notifications des dotations annuelles de l'Etat)
- Le **14 septembre 2023 +676 548 €** (ajustements budgétaires intermédiaires et inscriptions des subventions d'investissement pour les programmes d'extension du restaurant scolaire, de la médiathèque et la rénovation énergétique des logements rue centrale)
- Le **30 novembre 2023 +543 395 €** (ajustements budgétaires de fin d'année et inscription de subventions pour les travaux de la médiathèque et ses équipements)

Soit un budget 2023 total de **7 282 004.21 €** (2022 : 6 011 307.75 €)

2- La section de fonctionnement

Recettes réalisées 2023 : 3 202 470.67 € (2022 : 3 298 410.33€)



Chapitre 013 Atténuation de charges

A l'intérieur de ce chapitre sont comptabilisés les remboursements des absences des agents pour maladie, maternité, accidents du travail, ... ces recettes proviennent soit de la Caisse Primaire d'assurance maladie soit de l'assureur de la Collectivité (pour les agents relevant du régime spécial qui ne sont donc pas affiliés au régime général de la sécurité sociale). Les recettes sont quasiment identiques à celles de 2022.

Chapitre 70 Ventes des services, du domaine et ventes diverses

Les recettes comptabilisées dans ce chapitre concernent essentiellement :

- Les redevances issues de l'occupation du domaine public
- Les concessions cimetièrè
- L'intéressement aux produits du restaurant scolaire
- La vente des espaces publicitaires au sein du bulletin municipal
- Les produits du service périscolaire élémentaire (hors restauration)

Ce chapitre connaît une très nette baisse par rapport à 2022. Ce chapitre avait constaté des régularisations opérées sur l'intéressement de la Commune aux recettes de la délégation de service public du restaurant scolaire. Ces opérations étaient à mettre en perspective avec les décaissements constatés au chapitre 67.

Chapitre 73 Impôts et taxes et nouveau chapitre 731 Fiscalité locale¹

En 2023, il est constaté une augmentation relativement importante de ces chapitres pour plusieurs raisons :

- Le dynamisme des mutations immobilières consécutif à la pandémie a permis de bénéficier d'une forte dotation en matière de droit de mutation (plus de 40 000 € par rapport à 2022 et 94 950 € par rapport à 2021)
- La Commune a également pu bénéficier sur 2023 d'un rattrapage de semestrialité sur la Dotation de Solidarité Communautaire de 2021
- Le produit issu de la fiscalité locale a connu une hausse notable en raison de l'augmentation nationale de 7.10 % des bases fiscales et de l'augmentation du nombre d'habitations sur Montanay (+165 250 €)
- Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité a également augmenté de plus de 37 700 € entre 2022 et 2023

Les taux d'imposition

Ils n'ont pas augmenté en 2023 pour la part communale

	Taux communaux	Taux moyens de la strate (2022)	Taux plafonds (2022)
Taxe d'habitation	15.14 %	13.76 %	50.95 %
Taxe sur le foncier bâti	26.00 %	36.41 %	90.13 %
Taxe sur le foncier non bâti	45.18 %	49.03 %	106.70 %

¹ Avant le passage à la nomenclature comptable M57, les produits de fiscalité locale étaient constatés au chapitre 73

Evolution des produits issus de la fiscalité locale

	2021		2022		2023	
	Bases réelles	Produits	Bases réelles	Produits	Bases réelles	Produits
Taxe d'habitation	78 920 €	11 948 €	85 108 €	12 885 €	130 187 €	19 710 €
Taxe sur foncier bâti	4 355 220 €	1 132 357 €	4 573 667 €	1 189 153 €	4 967 527 €	1 291 557 €
Taxe sur foncier non bâti	61 240 €	27 668 €	82 006 €	37 050 €	87 555 €	39 557 €
Lissage		- 3 605 €		- 2883 €		- 2 225 €
Total		1 168 369 €		1 236 205 €		1 348 599 €

La différence entre le produit ci-dessus et celui apparaissant au compte 73111 provient de la compensation versée par l'Etat suite à la suppression de la taxe d'habitation

Chapitre 74 Dotations, subventions et participations

Ce chapitre connaît une exécution sensiblement identique aux exercices antérieurs à 2022. Pour mémoire, l'an dernier la Commune, comme d'autres, a bénéficié du versement en fin d'année d'une compensation exceptionnelle suite à la suppression de la taxe d'habitation. Jusqu'à maintenant les communes ne percevaient pas de « dédommagement » sur la partie fiscalisée des contributions dues aux différents organismes de regroupement. Cette compensation a été de 177 193 €. Ce versement n'est opéré qu'une seule fois. Il est désormais intégré dans la dotation de compensation versée annuellement aux communes.

La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement a été moindre en 2023 en raison de la suspension de l'écrêtement². La variation est le seul fait de la baisse de la population légale de la Commune.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DGF	111 875,00 €	91 173,00 €	76 478,00 €	61 344,00 €	42 556,00 €	40 445,00 €
Dotation solidarité rurale	36 793,00 €	36 745,00 €	36 504,00 €	37 644,00 €	37 202,00 €	41 437,00 €
Total	148 668,00 €	127 918,00 €	112 982,00 €	98 988,00 €	79 768,00 €	81 882,00 €
% RRF	6,5%	5,4%	4,7%	4,0%	2,40 %	2,60 %

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

Ce chapitre permet de suivre les loyers perçus par la Commune pour

- Ses logements
- Les différentes salles d'animation
- Les fonds de commerce
- Les ventes d'espaces publicitaires
- Redevances versées par les concessionnaires

Les recettes sont en baisse par rapport à 2022 mais supérieures aux produits sur les exercices antérieurs. Le principal écart avec l'exercice précédent a pour origine la redevance pour le nommage des équipements sportifs.

² Opéré pour assurer une péréquation au sein de l'enveloppe nationale

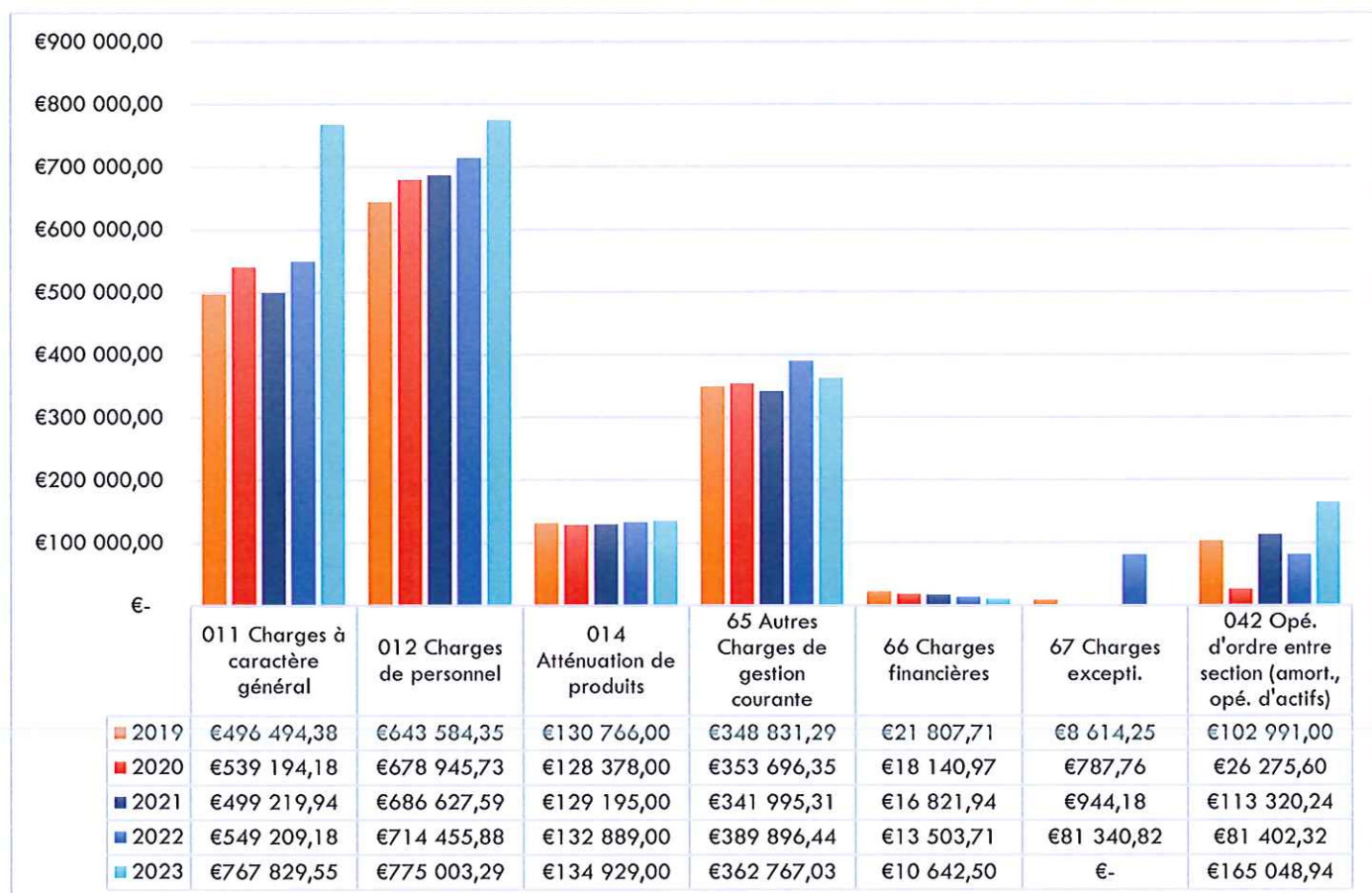
Chapitre 77 Produits exceptionnels

Dans ce chapitre sont comptabilisés des annulations de mandats sur exercices précédents. Il s'agit essentiellement d'écritures correctives (trop versé sur appels provisionnels des assurances par exemple)

Chapitre 042 opérations d'ordre entre sections

Dans ce chapitre ont été comptabilisées les écritures d'ordre relatives aux amortissements des subventions perçues pour financer des immobilisations

Dépenses réalisés 2023 : 2 216 220.31 € (2022 : 1 962 697.35 €)



A noter :



Les articles suivants sont sans réalisation

398 947 € virement prévisionnel à la section d'investissement

Chapitre 011 Charges à caractère général

Sont comptabilisées dans ce chapitre toutes les dépenses liées à l'entretien du patrimoine communal, aux fonctionnements des services et aux fournitures.

Ce chapitre connaît une hausse importante car la Commune a été, comme les ménages, impactée par l'inflation qui a marqué l'année 2023. En revanche, la hausse des coûts de l'énergie a peu impacté la Commune en 2023 car elle a pu bénéficier des marchés du Sigerly qui étaient bien encadrés.

Toutefois, la principale hausse sur ce chapitre est dû à l'entretien du patrimoine bâti. Les recettes supplémentaires ont permis d'engager des travaux importants de réfection sur ce patrimoine vieillissant (pour les travaux les plus importants : réfection partielle de la toiture de la mairie avec retrait amiante, de celle de la salle des sports et de celle de l'Eglise, réfection d'une partie des murs d'enceinte du cimetière, portes extérieures de la maternelle, rénovation des peintures des vestiaires du stade)

Chapitre 012 Charges de personnel

Ce chapitre connaît une hausse de 8 % par rapport à 2022. Elle s'explique principalement

- Par le glissement vieillesse technicité
- La revalorisation des traitements des premiers grades en raison de la revalorisation du SMIC
- Du remplacement d'un agent en maladie sur la quasi-intégralité de l'exercice 2023
- Le renforcement du service entretien

Chapitre 014 Atténuation de produits

Ce chapitre permet de comptabiliser la contribution de la Commune au FPIC (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) et le reversement des charges transférées à la Métropole de Lyon.

Il augmente légèrement chaque année en raison de l'augmentation de la contribution au FPIC. Elle est passée de 35 117 € en 2022 à 37 157 € en 2023.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Au sein de ce chapitre sont comptabilisés les indemnités des élus municipaux, les contributions aux organismes de regroupement (Sigerly, syndicat de gendarmerie, ...), les frais d'instruction des demandes d'urbanisme et les subventions.

Il connaît une baisse sensible par rapport en 2022 pour les raisons principales suivantes :

- La contribution versée à la Métropole de Lyon pour l'instruction des autorisations d'urbanisme a baissé de 10 000 € car les dossiers pour instruction ont baissé entre 2021 et 2022 (paiement en n+1)
- Les compensations de service versées pour la DSP de l'EAJE et de l'ALSH ont diminué de près de 28 300 € entre 2022 et 2023 en raison de la mise en place des nouveaux contrats à l'été 2023 et du nouveau mode de versement des aides de la CAF au titre de la CTG (contrat territorial global). Désormais la subvention précédemment perçue par la Commune est versée directement aux délégataires.

Chapitre 66 Charges financières

Les intérêts versés sont en baisse en raison de l'extinction prochaine de trois prêts.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Il ne connaît aucune réalisation en 2023. Sur l'exercice précédent ont été comptabilisées des écritures correctives relatives au contrat de délégation de service public du restaurant scolaire

Chapitre 042 opérations d'ordre entre sections

Dans ce chapitre ont été comptabilisées les écritures d'ordre relatives aux amortissements des immobilisations. Il est en hausse car les investissements de la Collectivité ont été importants depuis 2021. De plus, la Commune ayant adopté l'instruction comptable et budgétaire pratique désormais l'amortissement au prorata temporis et non plus uniquement au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Solde de la section de fonctionnement + 986 250.36 €³ (2022 : 1 335 712.98 €)

³ Hors report excédent 2022

3- La section d'investissement

Recettes, réalisé 2023 : 2 548 276.22€ (2022 : 1 297 269.38 €)

Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre section

Il est le pendant en investissement du chapitre 042. Ces chapitres doivent être identiques

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves

Taxe d'aménagement : le produit est de 6 084 €. Un produit supplémentaire était attendu de la Métropole mais n'a pas été opéré en 2023.

FCTVA 35 325.60 € (2022 : 61 275.84 €). Il est en baisse car les investissements 2021 ont essentiellement intéressé les aménagements de terrain (tennis, parking du stade et terrain synthétique). Ces travaux ont été rendus temporairement inéligibles au FCTVA suite à l'automatisation de celui-ci.

Dotation de la section de fonctionnement 2022 : 1 334 827.73 €

Chapitre 13 Subventions d'investissement

Les subventions perçues par la Commune en 2023 représentent sensiblement le même volume qu'en 2022. D'autres subventions ont été notifiées mais elles n'ont pas été perçues car les programmes d'investissements auxquels elles se rattachent ne sont pas tous achevés à la clôture de l'exercice budgétaire. Elles font donc l'objet d'un report sur l'exercice 2024.

Imputation	Subventions	Inscriptions 2023	Réalisé 2023	Reports 2024
1311	Réfection du chemin de croix (DRAC 2022)	15 725,00 €	12 580,00 €	3 140,00 €
1311	Bonus écologique véhicule	4 000,00 €	-00 €	4 000,00 €
1311	Subvention DRAC mobilier, informatique et nouveaux fds médiathèque	40 780,00 €	40 782,00 €	-00 €
1318	Réfection du chemin de croix (Fondation Ste Irénée)	7 500,00 €	-00 €	7 500,00 €
13151	Travaux micro-crèche (métropole 2022)	67 400,00 €	-00 €	67 400,00 €
13462	Extension restaurant scolaire (DSIL 2022)	81 972,00 €	-00 €	81 970,00 €
13462	DSIL médiathèque	284 323,00 €	-00 €	284 320,00 €
13361	DETR leds salle des sports	20 000,00 €	-00 €	20 000,00 €
13251	Subvention Métropole restaurant scolaire	49 700,00 €	-00 €	49 700,00 €
1338	Fonds Vert logement rue centrale	90 100,00 €	-00 €	90 100,00 €

1321	subvention DRAC travaux médiathèque	417 575,00 €	417 577,00 €	-00 €
Total		1 079 075,00 €	470 939,00 €	608 130,00 €

<i>SOUS TOTAL (reliquat 2022)</i>	156 870,00 €
<i>SOUS TOTAL (2023)</i>	451 260,00 €
TOTAL 2024	608 130,00 €

Chapitre 16 Dépôts et cautionnements

La Commune a souscrit un emprunt de 400 000 € en 2022 pour financer une partie de la microcrèche et des travaux du restaurant scolaire. Il n'a pas été décaissé en 2023.

Dépenses, réalisé 2023 : 1 164 912.33€ (2022 : 513 596.78 €)

Chapitre 16 Emprunts

Le capital de la dette a légèrement augmenté en raison de la souscription du nouveau prêt.

Chapitre 20, 21 et 23

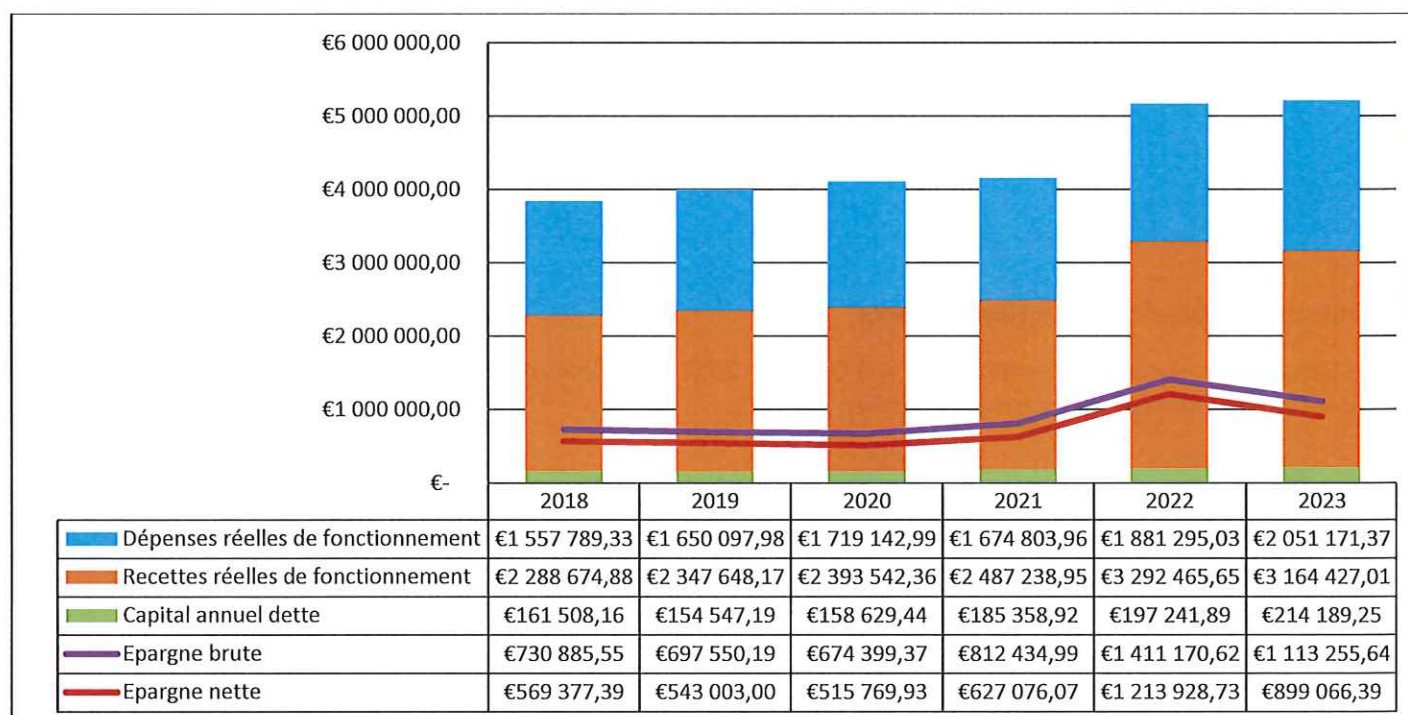
Les principaux investissements 2023 ont été :

- Fin de l'Extension du restaurant scolaire
- Création de locaux en vue de l'ouverture d'une microcrèche
- Réalisation de la seconde tranche des reprises de concessions
- Poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'une médiathèque
- Passage en leds de la salle des sports
- Réhabilitation du chemin de croix de l'Eglise
- Audit énergétique en vue de la réhabilitation de 6 logements communaux rue centrale

Solde de la section d'investissement 1 383 363.89€⁴ (2022 : 783 672.60 €)

⁴ Hors report excédent 2022

4- Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette



Pour mémoire :

L'épargne brute est l'excédent constaté entre les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement déductions faites des intérêts de la dette. L'épargne nette est l'excédent disponible après déduction de l'épargne brute du capital de la dette. Cette épargne nette permet de financer les dépenses d'investissement

5- Etat de la dette et endettement de la Commune

Listes des emprunts en cours

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
2014-01	FINANCEMENT DES TRAVAUX D'EXTENSION	21 855.44	21 855.44	21 855.44	21 855.44	21 855.83	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2016-01	Maison Armand	63 283.76	63 283.76	63 283.76	63 283.76	63 283.76	63 283.76	31 641.88	0.00	0.00	0.00
2021-01	MAISON BEUF	0.00	24 944.07	33 114.38	32 949.38	32 784.38	32 619.38	32 454.38	32 289.38	32 124.38	31 959.38
2022-01	Extension restaurant scolaire 2022	0.00	0.00	0.00	30 634.80	31 066.44	30 699.44	30 699.44	30 499.44	30 299.44	30 099.44
28	TRAVAUX CRECHE	36 433.72	36 433.72	36 433.72	36 433.72	36 433.72	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
29	Solde Travaux Crèche 2005	17 947.77	18 414.15	18 803.58	19 542.77	21 367.26	21 013.52	0.00	0.00	0.00	0.00
31	REAMENAGEMENT RESTAURANT SCOLAIRE	37 249.72	37 249.72	37 249.72	27 937.25	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total budget Budget Principal		176 770.41	202 180.86	210 745.60	232 637.12	206 821.19	147 813.10	94 792.70	62 785.82	62 420.82	62 055.82

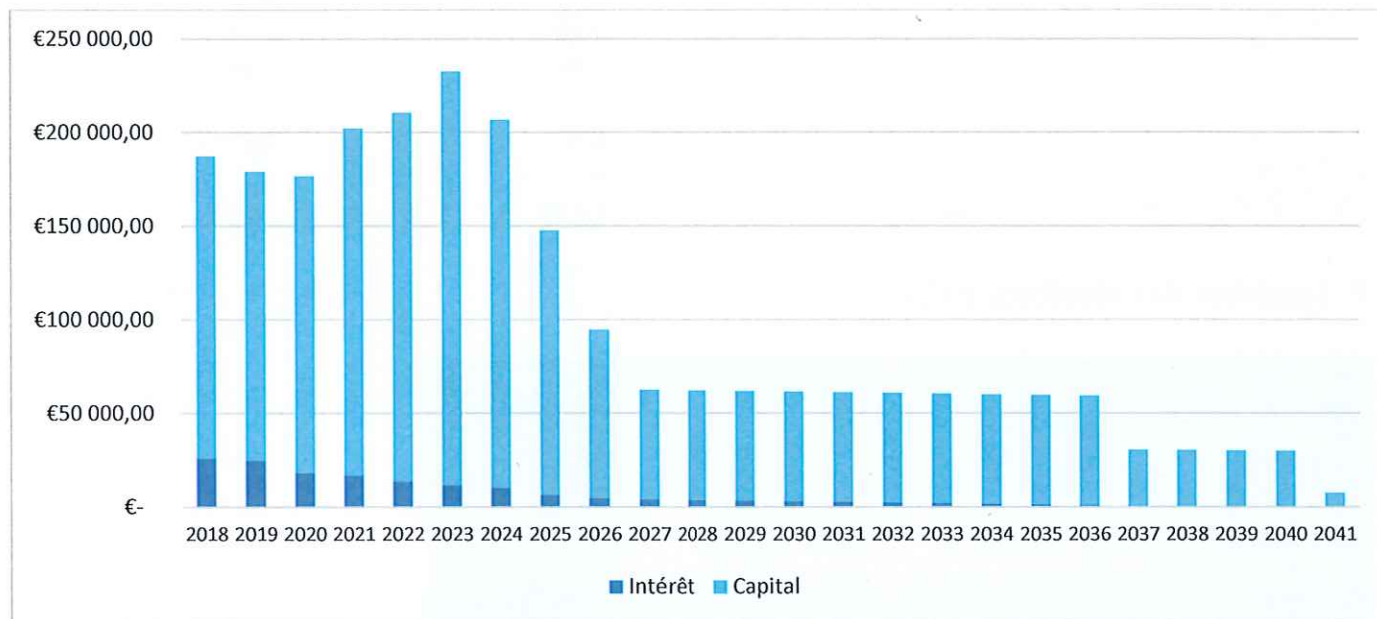
Un prêt s'éteint en 2024 puis deux autres en 2025. L'annuité va baisser de 59 000 € puis à nouveau de 32 000 €

Capacité de désendettement

A la fin 2023, la capacité de désendettement de la commune est légèrement supérieure à un an, ce qui est très faible. Le seuil d'alerte se situe au-delà de 9 ans.

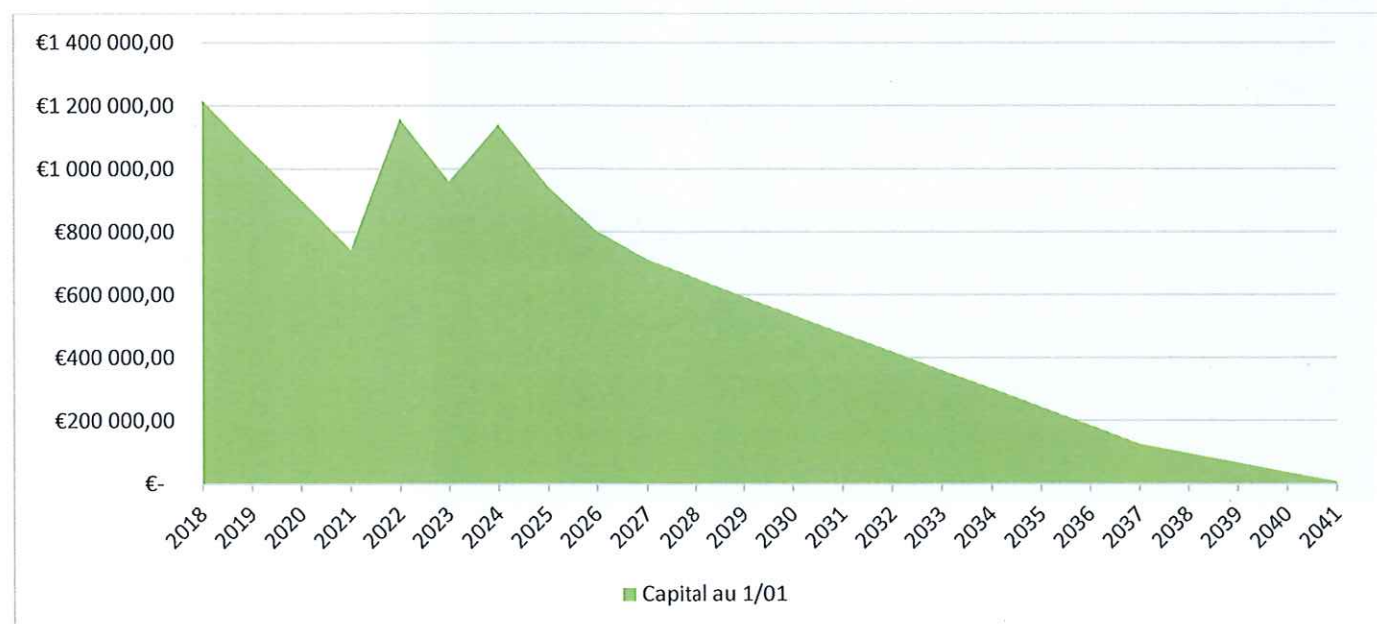
Variation des annuités et de l'encours

Evolution des annuités de la dette



L'augmentation constatée en 2023 est issue de la souscription d'un prêt de 400 00 € pour financer une partie des travaux de l'extension du restaurant scolaire et de la microcrèche. La Collectivité a pu bénéficier en 2020 et 2022 de taux d'intérêt très faibles. Ces choix de gestion permettent de maintenir une capacité d'emprunt et d'investissement corrects pour les années à venir.

Evolution de l'encours de la dette



6 – Effectifs de la Collectivité au 31/12/2023

La Collectivité compte 16 agents titulaires et 5 agents contractuels

Répartition des agents titulaires

Service	Nombre d'agents	ETP 2022	ETP 2023
Administratif	5	5	5
Espaces verts	2	2	2
Entretien	2	1.63	1.63
Enfance Jeunesse (dont sport)	2	1.74	1.65
Bibliothèque	1	0.5	0.85
Ecoles	4	4	4
Total	16	14.87	15.13

7- Synthèse des résultats 2023

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes			
Recettes réalisées	2 548 276,22 €	3 202 470,67 €	5 750 746,89 €
Dépenses			
Dépenses réalisées	1 164 912,33 €	2 216 220,31 €	3 381 132,64 €
Clôture			
Solde d'exécution 2023	1 383 363,89 €	986 250,36 €	2 369 614,25 €
Résultat reporté 2022	452 877,48 €	100 000,00 €	552 877,48 €
Résultats de clôture 2023	1 836 241,37 €	1 086 250,36 €	2 922 491,73 €
Restes à réaliser			
Dépenses	1 990 851,00 €		
Recettes	608 130,00 €		
Résultat cumulé de clôture	453 520,37 €	1 086 250,36 €	1 539 770,73 €

8- Ratios comparatifs

Ratios comparatifs⁵

	2023	2022	Moyenne de la strate données 2022 DGFIP
Nombre d'habitants (population légale)	3205	3301	
Dépenses réelles de fonctionnement/ habitant	639.99	569.92	828.00
Recettes réelles de fonctionnement/ habitant	987.34	997.41	1 001.00
Dépenses d'équipement brut/habitant	238.35	67.96	344.00
Encours de la dette / habitant	301.72	351.28	669.00
DGF/ habitant	25.55	24.16	149.00
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	37.78 %	37.98 %	51.41 %
Dépense de fonctionnement + capital dette/ recettes réelles de fonctionnement	71.59 %	63.13 %	89.90 %
Dépense d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	24.14 %	6.81 %	34.36 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	30.56 %	35.22 %	69.09 %

Sauf mention contraire, les montants sont en €

A Montanay, le 18 mars 2024

Le Maire,
Gilbert SUCHET



⁵ Evolution des ratios suite à la réforme de la fiscalité locale et au changement d'instruction comptable